

ANNEXE .VG - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .VG

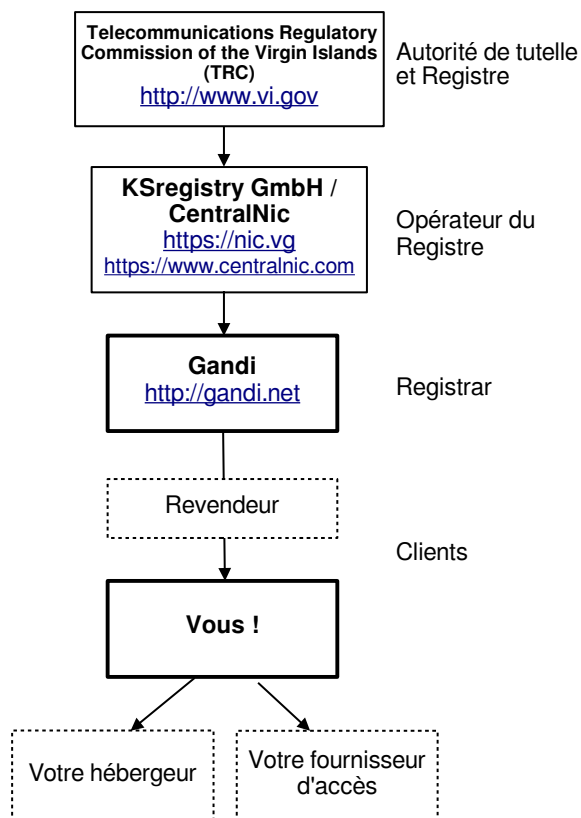
version n° 3.0 du 6 novembre 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .VG supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .VG.1. Autorité de tutelle et Registre

.VG est l'extension officielle des îles Vierges britanniques. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .VG :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .VG.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .VG, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .VG, définies par le Registre du .VG et KSregistry / CentralNic, consultables à l'adresse suivante :

- Termes et Conditions : <https://nic.vg/terms.php>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .VG et à KSregistry / CentralNic. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

KSregistry / CentralNic peut, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, adopter ou modifier les règles applicables aux .GD. Vous

reconnaissez que, conformément aux règles édictées par KSregistry / CentralNic, la publication de modifications des règles actuelles ou de nouvelles règles sur le site <https://nic.vg> vaut notification.

Article .VG.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/vg/info>

Les .VG sont ouverts à tous.

Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre du .VG et KSregistry / CentralNic peuvent détruire Votre nom de domaine.

Certains termes sont réservés, notamment les noms de régions géographiques et les noms d'entités officiellement reconnues qui ne peuvent être enregistrés que sur autorisation écrite de l'autorité compétente : <https://nic.vg/terms.php> (3.6 et 3.7).

Article .VG.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la destruction d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .VG.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/vg>

Article .VG.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de donnée [Whois](#) publique si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, KSregistry / CentralNic et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de noms de domaine et conformément aux lois applicables.

Article .VG.7. Règlement des litiges

Le Registre du .VG a adopté la politique de résolution des litiges « UDRP » de l'ICANN pour les noms de domaine en .VG, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

- <https://nic.vg/terms.php> (5.)

Les textes régissant la procédure UDRP sont accessibles sur ces adresses :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp/>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Article .VG.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration) ;
- le dernier transfert a été effectué depuis plus de 30 jours.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .VG.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .VG.10. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la

restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .VG.11. Interventions de KRegistry / CentralNic

Vous reconnaissez et acceptez que KRegistry / CentralNic est autorisé à refuser, annuler ou transférer à un tiers tout nom de domaine ou transaction, ainsi qu'à bloquer (statut lock) tout nom de domaine à sa seule et entière discrétion dans les cas suivants :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du système des noms de domaine en .VG,
- pour corriger une erreur de KRegistry / CentralNic ou de tout Registrar liée à l'enregistrement d'un nom de domaine,
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale,
- en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou d'une sentence arbitrale,
- pour non paiement des tarifs applicables.

Article .VG.12. Votre obligation de garantie

En tout état de cause, Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité KRegistry / CentralNic, le Registre du .VG et leurs sous-traitants ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, préposés, agents et sociétés affiliées, contre toutes demandes, dommages-intérêts, coûts et dépenses (y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats) découlant ou en relation avec Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, et résulte expressément de Notre propre contrat d'accréditation.

-fin de l'annexe .VG-